



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 19 juillet 2021 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, Mme SICARD Mélanie

Procurations : M. GREGOIRE Philippe donne pouvoir à M. BELLIN Jérôme, Mme RAS Anaïs donne pouvoir à M. MONTOUX Johan, M. ROY Quentin donne pouvoir à M. BELLIN Jérôme

Excusés : M. GREGOIRE Philippe, Mme RAS Anaïs, M. ROY Quentin

Secrétaire de séance : Mme SICARD Mélanie

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 14 juin 2021.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :

- N° 2021-022 du 18.06.21 : acceptation de la proposition commerciale du bureau QUALICONSULT d'un montant de 700,00 € H.T. soit 840,00 € T.T.C., concernant la mission de contrôle technique de type SEI relative aux travaux de réalisation d'équipement pour la cuisine de la cantine scolaire.
- N° 2021-023 du 24.06.21 : acceptation du devis de la Société CONTIVAL CONSTRUCTION d'un montant de 1 090,12 € H.T. soit 1 308,14 € T.T.C., pour la réalisation d'un local pour les bouteilles de gaz de la cantine scolaire.
- N° 2021-024 du 28.06.21 : acceptation du devis de la Société PIGEON TP LOIRE ANJOU d'un montant de 2 723,73 € H.T. soit 3 268,48 € T.T.C., pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'entrée de l'école primaire.
- N° 2021-025 du 28.06.21 : acceptation du devis de la Société PIGEON TP LOIRE ANJOU d'un montant de 5 362,60 € H.T. soit 6 435,12 € T.T.C., pour la réalisation de travaux d'évacuation des eaux de pluie d'orage, afin d'éviter une inondation des locaux scolaires.
- N° 2021-026 du 06.07.21 : acceptation du devis de la Société GANDRILLON PAYSAGE d'un montant de 8 340,50 € H.T. soit 10 008,60 € T.T.C., pour la fourniture et pose d'une clôture au groupe scolaire Paul Baudrin.
- N° 2021-027 du 12.07.21 : acceptation du devis de la Société CASAL SPORT d'un montant de 699,20 € H.T. soit 839,04 € T.T.C., pour l'acquisition de deux buts de basket muraux pour le groupe scolaire Paul Baudrin.
- N° 2021-028 du 12.07.21 : acceptation de la déclaration de sous-traitance du 09 juillet 2021 envers la S.A.R.L. ASCENSEURS MONTE CHARGES ELEVATEURS, d'un montant de 1 650,00 € H.T.

2021-046 OPTION À LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{er} JANVIER 2022

Vu l'avis conforme du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57, en date du 9 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter par anticipation la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tout document y afférent.

**2021-047 MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°70/2015 RELATIVE A L'ADOPTION DE LA CONVENTION
T.I.P.I.**

Vu la délibération n°70/2015 du 22 septembre 2015 relative à la dématérialisation des moyens de paiements pour la cantine, garderie et le C.L.H.S. – adoption de la convention T.I.P.I (titres payables par internet).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'appliquer la convention à l'ensemble des budgets annexes,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tout document y afférent.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Informe d'un arrêté complémentaire n° 2021-DCPPAT/BE-136 en date du 22 juin 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCPPAT/BE-108 en date du 11 juin 2019 portant sur autorisation de la demande déposée par la société Parc Éolien de Saint Maurice la Clouère d'installer et d'exploiter un parc éolien sur la commune de Saint Maurice la Clouère, activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire précise les communes limitrophes donnent leur avis et que le parc éolien est au sud est de cette collectivité

- déclare avoir un dossier social à traiter rapidement et demande que la commission sociale se réunisse la semaine prochaine car il a eu l'assistant social de la personne la semaine dernière.
- précise que Madame Marie-Pascale HEDIN a rédigé un projet de plan de formation.

Madame Alexandra JUCHAULT indique qu'un point était justement prévu mercredi après-midi avec Madame Marie-Pascale HEDIN.

- indique que les toilettes extérieurs, situés le long du bâtiment de la salle des fêtes vont certainement être ouverts au public de façon continue car il n'y en a pas sur la place. Monsieur Alain CHAMPIGNY précise qu'il faudra prévoir des matériaux en inox, plus solides, qu'un système de fermeture automatique pourra être installé avec ouverture/fermeture à heure fixe, afin d'éviter le vandalisme, comme dans certaines communes comme Vivonne, où comme le précise Monsieur le Maire, est confrontée qu problème malheureusement récurrent. Des devis ont été demandés.

- annonce qu'il y aura certainement une révision des horaires d'ouverture de la mairie concernant l'accueil.

- demande à Monsieur Alain CHAMPIGNY de faire un point sur les travaux de l'école.

Monsieur Alain CHAMPIGNY :

- annonce que le réfectoire est fini à 99,9%, les équipements de la cuisine seront posés la semaine prochaine, des jeux de clés ont été remis dans la boîte à lettres de la mairie, le cuisiniste vient la semaine prochaine pour la nouvelle cuisine, les extérieurs seront avancés la semaine prochaine, des clôtures seront posées afin de protéger à la fois les enfants de l'école et à la fois la cour du logement de l'école, tant sur le plan sécurité que le plan intimité.

- il précise qu'un courriel plutôt critique a été rédigé par le corps enseignant indiquant un certain nombre de points comme : l'éclairage, la taille des toilettes pour enfant en situation de handicap, bureau pas assez grand (malgré son extension), incompréhension sur la nécessité de prévoir une douche dans les toilettes des petits alors que comme l'indique Monsieur Alain CHAMPIGNY, cela fait partie du cahier des charges obligatoires. (une réponse courte sera faite).

Monsieur le Maire précise que le « timing » devrait convenir.

Concernant les remarques du corps enseignant, Monsieur Alain CHAMPIGNY indique que ceux-ci pouvaient aussi participer. En ce qui concerne l'agrandissement du bureau, Monsieur le Maire précise qu'il avait, il y a quelques temps, fait une proposition pour le bureau du directeur de l'école que celui-ci a refusé. Madame Alexandra JUCHAULT précise qu'elle a fait une réponse mais également qu'elle a eu plusieurs fois l'occasion de voir Monsieur Philippe LE MERRER mais que celui-ci ne lui a jamais parlé de tout ce qui est écrit dans le courriel, et que malgré toutes les critiques, il a fait visiter les locaux aux parents. Madame Alexandra JUCHAULT regrette cette situation.

Monsieur Alain CHAMPIGNY précise également que la pompe à chaleur de la mairie sera installée la semaine prochaine. La tranchée sera rebouchée rapidement mais en raison des chantiers jeunes il y a moins de personnel.

Monsieur Jean-Pierre MAYORAL indique qu'il n'a pas encore eu de retour concernant la demande de devis pour l'acoustique de la salle du conseil et salle des associations.

Monsieur le Maire :

- indique que la salle des fêtes avait été réservée il y a longtemps par un administré pour la fin du mois de juillet. Celui-ci a demandé s'il pouvait prendre la salle dès le vendredi : compte tenu que la salle est actuellement occupée par le centre de loisirs en raison des travaux de l'école, il va falloir déménager le matériel nécessaire du centre, dans la salle des associations et ce dans un temps très court puisque le centre accueille des enfants jusqu'au vendredi soir ; ce qui rend la prise de la salle difficile dès le vendredi.

Monsieur le Maire appellera l'administré dès demain.

- demande également à l'assemblée de l'aide pour procéder au déménagement et si des personnes peuvent se rendre disponibles.

- signale un problème sur un terrain à Fontjoise.

- signale un problème récurrent à Jouarenne concernant l'évacuation des eaux usées, des entreprises sont déjà venues, mais malheureusement aucune n'a donné suite, problème rencontré également avec un des propriétaires qui a en plus un relationnel plus que compliqué avec tout le monde. Monsieur le Maire précise qu'il pense d'ailleurs faire appel à des services sociaux car c'est une personne qui devient dangereuse, il vit dans l'insalubrité et s'il arrive quelque chose un jour, c'est bien évidemment sa responsabilité de maire qui sera engagée.

- indique que l'éclairage du stade va être modifié, devis en attente.

Fait à ASLONNES le 22 juillet 2021

Le Maire,
Roland BOUCHET

